



## litige avec un professionnel allemand

Par **Hedi**, le **27/12/2018** à **09:04**

Bonjour à tous,

Est ce que quelqu'un peut me donner des éclaircissement sur cette question. Je vous serai très reconnaissant.

J'ai fait un dépôt de 500 euros chez un professionnel allemand après avoir vu et testé un véhicule sur place près de stuttgart. Il y a juste un reçu pour les 500 Euros. Ni contrat, ni rien d'autre. Je n'ai signé aucun document. Le vendeur n'a que mon nom et mon adresse en France. Il y a eu des échanges de mail dans lesquels je le fais patienter pour demander à ma banque. Au bout de 7 jours, je renonce. Non seulement il garde les 500 E mais il me demande par LR de payer 10% du prix du véhicule plus des frais. Quels sont mes droits? et comment faire pour sortir de ce pétrin? Merci

Je vous souhaite de passer d'agréable fete de fin d'année.

Par **fabrice58**, le **27/12/2018** à **09:49**

Bonjour,

comment faire pour sortir de ce pétrin?

Vous adresser à un juriste allemand ou connaissant le droit allemand.

cdt

Par **Hedi**, le **27/12/2018** à **11:28**

Merci pour cette réponse.

Y a t il parmi tout ce beau monde quelqu'un qui connaît la loi europeenne puisque c'est un litige entre europeen?

merci

Par **fabrice58**, le **03/01/2019** à **05:52**

C'est un litige en Allemagne, donc c'est la loi allemande qui s'applique.